

## Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

## ADD. COM. DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

## UNITES DE DISTRIBUTION

## TREDREZ (LOCQUEMEAU)

## TREDREZ SUD

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé 13 échantillons d'eau en distribution. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire LABOCEA de Ploufragan, agréé par le Ministère chargé de la Santé.

## organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

La principale installation qui alimente votre réseau de distribution est la suivante :

- Station de **LE YAR** (eau superficielle)

La station du BOURG (PLOULEC'H) n'a pas fonctionné en 2019 (arrêt de la production depuis plusieurs années).

Protection des ressources alimentant ces installations :

Nom du captage	Procédure	avis hydrogéologue	arrêté préfectoral
LE YAR	Procédure terminée	18/02/1985	17/10/1986

## qualité de l'eau distribuée

## bactériologie :

11 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 12 réalisés.

## dureté :

Eau peu dure (dureté moyenne < 20°F)

## fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

## nitrates :

11 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 11 réalisées.

teneur maximale : 28 mg/l

teneur moyenne : 21 mg/l

## pesticides :

4 prélèvements conformes sur 4 prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

## autres paramètres chimiques :

1 non respect ponctuel de la référence de qualité en TURBIDITÉ sur le réseau de distribution.

La turbidité est un indicateur de la limpidité de l'eau. Une turbidité excessive peut se traduire par l'accumulation de dépôts ou d'une coloration en eau distribuée (gêne des abonnés). En cas d'observation d'eau colorée il convient d'alerter l'exploitant du réseau afin que celui-ci procède notamment à des purges pour éliminer les dépôts éventuels.

L'eau distribuée présente un caractère agressif (référence de qualité relative à l'équilibre calco-carbonique). L'agressivité de l'eau peut entraîner une corrosion de certaines canalisations ainsi que des appareils ménagers (donc leur vieillissement prématuré). D'un point de vue sanitaire, cette agressivité peut présenter un risque en cas de présence de canalisations ou de branchements en plomb.

## conclusion sanitaire

**L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité imposées pour les autres paramètres chimiques ici présentés, le non respect de références de qualité a été observé (paramètres : EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE, TURBIDITÉ).**

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

## PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Service émetteur : **Délégation Départementale des Côtes d'Armor  
Département Santé-environnement**